



## SECOND CYCLE

### NOTICE POUR L'INSCRIPTION À LA RESTAURATION

**A RENDRE IMPERATIVEMENT AU SERVICE INTENDANCE**

**LORS DES INSCRIPTIONS**

**OU**

**SOUS ENVELOPPE SEPARÉE SI RETOUR PAR COURRIER DU DOSSIER.**

#### 1 - A TOUTES LES FAMILLES

Tout élève qui souhaite prendre ses repas au restaurant scolaire peut s'inscrire en qualité de demi-pensionnaire **en adressant la fiche d'inscription ci-jointe ; sinon il ne vous sera pas possible de déjeuner le jour de la rentrée.**

**Important** : Tout élève **qui ne souhaite pas prendre ses repas au restaurant scolaire doit impérativement nous retourner la fiche inscription en cochant la case « Externe »**

Différents modes de paiement existent pour la restauration :

- **Par prélèvement automatique mensuel sur compte courant** (impossible sur les livrets d'épargne) : le montant prélevé le 5 du mois correspond aux repas consommés le mois précédent (exemple : le 5 octobre sera prélevé la somme correspondante aux repas consommés courant septembre).
- **Par espèces.**
- **Par chèque.**

**Aux familles bénéficiaires d'une bourse nationale.**

Dès réception de la notification (courant octobre), les frais de restauration y seront directement déduits.

Le **prix du repas** pour l'année civile actuelle est de **3,40 €**.

Ce tarif pourra être révisé par le Conseil Régional dans la limite des taux d'augmentation autorisés.

**Au cours de l'année scolaire**

Les chèques ou espèces destinés à alimenter les cartes de self seront à remettre exclusivement au bureau des badges du restaurant ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h45 à 13h30.

 **Le bureau des badges est fermé le mercredi toute la journée. Veillez à anticiper le rechargement de votre carte.**

Pour éviter l'attente et en dehors des heures d'ouverture du bureau, une boîte aux lettres est à la disposition des élèves pour qu'ils puissent y déposer leur chèque.

Tout au long de l'année chaque élève devra veiller à ce qu'il y ait au minimum la valeur d'un repas sur sa carte (soit **3,40 €**), **excepté pour ceux qui ont opté pour le prélèvement**. Lors du passage au self le solde disponible apparaît, **donc à surveiller**.

**Important** : En raison d'une situation financière difficile, vous pouvez appeler le service infirmerie au **02 99 28 19 52**. Nous vous renseignerons en toute confidentialité sur les aides possibles (fonds sociaux, caisse de solidarité) et les conditions pour en bénéficier.

#### 2 - MODE D'ACCES AU RESTAURANT : CARTE MAGNETIQUE

- Une carte magnétique sera remise gratuitement en début d'année scolaire aux nouveaux entrants.  
*Cette carte est personnelle et ne doit pas être prêtée ou donnée.*
- Les élèves déjà inscrits au lycée en qualité de demi-pensionnaires devront impérativement se munir de la carte délivrée l'année précédente.
- **En cas de perte ou dégradation :**  
se procurer une nouvelle carte (3 €) au bureau des badges.



## FICHE D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION (LYCEENS)

**A rapporter avec le dossier d'inscription le jour de votre inscription ou réinscription.**

**Ne pas imprimer les documents en recto-verso.**

**Choisir le mode de règlement en cochant la case concernée.**

Nom et Prénom de l'élève :

Classe (en septembre 2020) :  Seconde générale  Seconde Abibac  
 Première générale  Première Abibac  
 Terminale générale  Terminale Abibac

\* Adresse personnelle de l'élève durant l'année scolaire :

-  
-

\* Tel :

\* Nom et Prénom du responsable légal :

- Adresse  
-

\* Tel :

\* Adresse mel :

**Externe (ne souhaite pas bénéficier du service de restauration scolaire) :**

**JOINDRE et AGRAFER IMPERATIVEMENT au bas de cette feuille un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) obligatoire,**

**Si vous optez pour le paiement par chèque :**

**JOINDRE et AGRAFER IMPERATIVEMENT au bas de cette feuille un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) obligatoire, et un chèque du montant coché ci-dessous, libellé à l'ordre de : Lycée Chateaubriand Rennes qui validera votre inscription. Inscrire obligatoirement le nom de l'élève et la classe au verso du chèque.**

### BON DE COMMANDE DE REPAS (Paiement par chèque uniquement)

10 repas à 3,40 € = 34,00 €  
ou 20 repas à 3,40 € = 68,00 €  
ou 30 repas à 3,40 € = 102,00 €

**Si vous choisissez le prélèvement automatique :**

**JOINDRE et AGRAFER IMPERATIVEMENT au bas de cette feuille un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) obligatoire.**

**Le mandat de prélèvement vous sera envoyé ultérieurement pour signature et sera à nous retourner pour le 26 août 2020 dernier délai sauf si vous aviez déjà opté pour le prélèvement en 2019-2020.**

**Nota : Le badge magnétique est attribué gratuitement en début de scolarité.**

Tout au long de l'année, chaque élève devra veiller à ce qu'il y ait au minimum la valeur d'un repas sur sa carte (soit 3,40 €). Lors du passage au self, l'élève doit penser à surveiller le solde disponible qui apparaît sur l'écran du distributeur de plateaux, excepté pour ceux qui ont opté pour le prélèvement automatique.

**Le rechargement des comptes se fait exclusivement au bureau des badges du restaurant ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h45 à 13h30 (fermeture le mercredi toute la journée).**

Pour éviter l'attente et en dehors des heures d'ouverture du bureau, il est possible de déposer un chèque dans la boîte à lettres du bureau qui est prévue à cet effet.